

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Octobre 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane et ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe, PELÉ Martin, PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSÉES : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. Jacky FLIPPOT*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC*) et Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

ABSENT : M. MORMANN Cédrick.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

OBJET : *Accueil périscolaire des écoles publiques - Tarifs 2019.*

N° 2018 / 10 / 20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Education – Enfance – Jeunesse et Formation du 2 Octobre 2018.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil municipal d'appliquer une augmentation de 1,2 % des tarifs pour l'année 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir les tarifs suivants, applicable à compter du 1er Janvier 2019 :

| NOM DU TARIF | Tarifs 2019 |
|---|--|
| Tarifs accueil périscolaire des écoles publiques | |
| <i>1/4 d'heure d'accueil</i> | QF x 0,058 % avec un minimum de 0,12 € et un maximum de 0,77 € |
| <i>Majoration pour les non-allocataires CAF ou MSA</i> | + 0,15 € |

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 30 Octobre 2018,

Le Maire,

